

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> avril 2011**

**Objet : Marché de travaux et de service**

L'an deux mille onze, le premier avril à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt trois mars, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Votants : 10* Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régionale du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général de la Haute Vienne
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)	Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Eric JEANSANNETAS	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Fin 2010, de nouvelles consultations publiques ont été lancées conformément à la délibération n°176 du 22 juin 2009 donnant autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

Cela concerne les marchés suivants :

1. Marché de travaux – réalisation d'études et de travaux d'extensions ou de raccordement
2. Marché de service – assistance à l'élaboration d'un SDAN
3. Marché de service et de travaux – opération d'éligibilité wimax, d'études d'ingénierie et de mise en œuvre de réseaux wifi

Une publicité d'annonce légale est parue sur le Populaire, sur le site Internet de DORSAL et pour les marchés 1 et 2, sur la plateforme de dématérialisation, DEMATIS.

**Pour le marché de travaux**, deux offres ont été reçues : AXIONE/ETDE (92) - INEO INFRACOM (33)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 janvier. Après analyse des offres et, eu égard aux critères de jugement des offres définis par le règlement de consultation, elle a émis un avis favorable en faveur du groupement Axione /ETDE.

Un marché à bons de commande a été signé pour trois ans (dans la limite du seuil de la procédure adaptée (4 845 000 € HT) et dans la limite du budget de DORSAL).

**Pour le marché de service**, six offres ont été reçues :

PMP (75) / LCC France (75) / IDATE (34) / TACTIS (94) / ON-X (31) / STRATEGIC SCOUT (75)

La C.A.O. s'est réunie par deux fois, les 24 janvier et 9 février. Des entretiens individuels ont été accordés à l'ensemble des candidats.

Après analyse des offres et eu égard aux critères de jugement des offres définis par le règlement de consultation, elle a émis un avis favorable en faveur de la société PMP.

Une convention a été signée pour neuf mois (marché de 122 500 € HT).



N° 245

**Pour le marché de service et de travaux, trois offres ont été reçues :**

A2Cnet Pro (EYMOUTIERS – 87) / Nomotech (POILLEY – 50) / EURISTIC SYSTEMES (MEUDON – 92)

Après analyse des offres et eu égard aux critères de jugement des offres définis par le règlement de consultation, il a été décidé de retenir la société A2Cnet Pro.

Une convention a été signée pour deux ans (marché de 60 000 € HT maximum).

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, prennent acte, à l'unanimité, du choix des prestataires retenus pour assurer les prestations de service et de travaux tels que définis ci-dessus et autorisent le président à signer tout acte se rapportant à ces affaires.*

**Fait à Limoges, le 1<sup>er</sup> avril 2011**

**Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE**

